

<https://47.snuipp.fr/Le-PAP-a-dit>



Le PAP a ditâ€!

- École - École inclusive -

Date de mise en ligne : mardi 31 mars 2015

Dernière mise à jour : 31 mars 2015

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Économies de moyens, Déprofessionnalisation

Dans la pratique, le Plan d'Accompagnement Personnalisé se construit à la demande de la famille ou des enseignants mais requiert l'avis d'un médecin.

Si le médecin scolaire est censé le valider, il y a fort à parier, compte tenu du manque de médecins scolaires sur le terrain, qu'il ne fera qu'entériner ce diagnostic externe. Par ailleurs, le diagnostic s'accompagnera, comme c'est le cas bien souvent aujourd'hui, notamment à la demande des parents, d'une série de prescriptions pédagogiques ou orthophoniques.

La « prescription » se fera donc à l'extérieur... l'école devant s'« adapter ».

Quand on lit les conseils donnés aux enseignants dans le PAP, deux constats interrogent d'emblée.

- D'une part, les gestes professionnels considérés comme « spécifiques » aux élèves dyslexiques sont en fait pour la plupart des gestes « génériques » que la plupart des enseignants mettent en pratique dans le cadre de la différenciation pédagogique.
- D'autre part, quand on sait que ce sont essentiellement les enfants de milieux sociaux « favorisés » qui bénéficient d'aménagements liés à la dyslexie, on se dit que ceux qu'on appelle les « faibles » lecteurs, issus de milieux défavorisés bien souvent, ne bénéficieront pas de l'injonction portée par le discours médical.

Ils ont toutes les chances de rester « les oubliés » du traitement de la difficulté scolaire.

Au mieux profiteront-ils de la bonne volonté de l'enseignant-e d'étendre les aménagements demandés pour les « dys ».

Ou alors ils seront « orientés » vers le RASED (ou ce qu'il en reste...), qui pourrait bien devenir le dispositif du traitement de la difficulté scolaire pour les « pauvres ».

C'est en se penchant donc sur le détail des recommandations du PAP qu'on commence à entrevoir le mépris et la non reconnaissance professionnelle, en voici quelques préconisations :

- En maternelle : « Visibilité et clarté des affichages », « Accepter des modes d'expressions spécifiques de l'élève (mots, gestes, etc.) »...
- En élémentaire : « Surligner les énoncés ; surligner une ligne sur deux », « Évaluer les progrès pour encourager les réussites », « Laisser compter sur les doigts »...
- Au collège : « Utiliser le surligneur », « Donner moins d'exercices à faire »

... tout ça est quasiment révolutionnaire !

Ce PAP pourrait donc bien n'être qu'un simple outil pour économiser des moyens :

- d'un côté en vidant les RASED d'une partie de leur public en externalisant et médicalisant l'aide ;
- de l'autre, en rendant l'accès à la MDPH inutile, donc, en traitant le « trouble » sans les moyens accordés au handicap...

Luc Mamin

Voir la présentation officielle :

[Circulaire ministérielle du 22 janvier 2015](#)